

PROGRAMME DE **FORMATION PREPARATOIRE**

**A L'EXAMEN D'ATTESTATION DE CAPACITE
PROFESSIONNELLE DE MARCHANDISE AVEC
DES VEHICULES DE PLUS DE 3,5 T**



DUREE

- 140 heures (sur 4 semaines consécutives)

Public concerné

- Tout public – accessible au personne ayant une reconnaissance RQTH
- Toute personne désirant créer une entreprise de transport routier de marchandises avec des véhicules de plus de 3,5 tonnes de PTAC au cours de son activité.
- Créer ou reprendre une entreprise de transport public routier de marchandises, utilisant des véhicules sans limitation de tonnage.
- Toute personne désirant être nommée gestionnaire de transport dans une entreprise ayant des véhicules de plus de 3,5 T.

Objectifs

- Préparation à l'examen annuel national visant l'obtention de la capacité professionnelle de transport routier de marchandise sur véhicule de plus de 3,5 tonnes.

Pré-requis

- Pas de niveau particulier requis
- Maîtrise de la langue française et des opérations de calcul de base.

Méthode pédagogique

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Travaux individuels et de groupes
- Mises en situation
- Supports pédagogiques et annales d'examens

Evaluation

- *Examen de 4 heures, organisé par la DREAL le 6 octobre 2021*

Compétences visées / attestées

- Connaissances réglementaires
- Gérer et exploiter une structure de transport routier de marchandises exploitant des véhicules.

Moyens d'encadrement :

Formatrices intervenantes : **Mme LANDRIN Gabrielle**, formatrice en gestion comptabilité – transport pour le Centre de Formation IRFOP PROVENCE. Titulaire de la capacité professionnelle de transport routier de marchandises -3,5t – d'un BTS Gestion comptabilité – **Mme SCHMITT Nathalie**, formatrice en gestion comptabilité, réglementation transport lourd, titulaire d'une licence gestion comptabilité, droit et titulaire de la capacité professionnelle de transport de marchandise + de 3,5t

Certifications

Sous réserve de réussite à l'examen, délivrance de l'Attestation de capacité en transport routier lourd de marchandises par la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Accessibilité

L'organisme formateur mobilise les expertises et outils nécessaires pour accueillir, accompagner/former ou orienter les publics en situation de handicap. Pour tout renseignement, contacter le référent handicap de la structure IRFOP-Provence Me SPALEMI-GAUDIN Corinne : contact@irfop-provence.com

- **FORMATION ELIGIBLE AU CPF :**

PROGRAMME DE FORMATION :

- - ***A. L'entreprise et le droit civil et commercial***
 - Le candidat doit :
 - Identifier et différencier les personnes physiques des personnes morales
 - Définir la capacité pour être commerçant
 - Connaître les caractéristiques des formes de société suivantes : travailleur indépendant, EIRL, SARL et SAS, y compris à associé unique et en choisir une en fonction des ses avantages et inconvénients
 - Identifier les couvertures sociales correspondant aux différents statuts du gérant et sa responsabilité vis-à-vis notamment de son patrimoine
 - Identifier les éléments obligatoires d'une facture et connaître les obligations en matière de délai de paiement
 - Différencier les effets de commerce et leur fonctionnement
 - Identifier les différents types de garanties et leur principe de fonctionnement
 - Distinguer les gages avec dépossession, des gages sans dépossession
 - Identifier les moyens à disposition du transporteur pour recouvrer ses créances
 - Connaître l'existence et le fonctionnement des entreprises spécialisées dans le recouvrement de créances
 - Distinguer les différentes difficultés que peut rencontrer l'entreprise
 - Identifier les procédures de sauvegarde existantes et leurs modalités d'activation
- ***A. L'entreprise et le droit civil et commercial (3h)***
 - Définir les procédures mises en œuvre selon la taille de l'entreprise
 - Distinguer les différentes juridictions, leurs domaines d'intervention et leur compétence territoriale
 - Identifier les activités liées à la vie de l'entreprise susceptibles d'engager la responsabilité civile et/ou pénale du chef d'entreprise
 - Identifier les organismes pouvant aider ou apporter des conseils ; citer les rôles et missions de ces différents organismes
- - ***B. L'entreprise et son activité commerciale (4h)***
 -
 - Le candidat doit :
 - Savoir élaborer une étude de marché
 - Savoir définir une politique de prix, de produit et de distribution
 - Maîtriser les outils de la prospection commerciale (visite des clients, communication publicitaire)
- ***C. L'entreprise et le cadre réglementaire de l'activité de transport***
 - Le candidat doit :
 - Connaître les textes législatifs et réglementaires s'appliquant au transport de marchandises : transport pour compte d'autrui, transport pour compte propre, sous-traitance, contrat de location, contrat de déménagement

- Identifier les divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels intervenant en transport de marchandises et leur rôle
 - Identifier les quatre conditions d'accès à la profession et les remplir
 - Identifier les conditions de perte de l'honorabilité
 - Calculer la capacité financière de l'entreprise et définir la démarche à effectuer auprès des DREAL pour la justifier
 - Identifier le titre d'exploitation correspondant à l'activité de transport avec des véhicules
 - Définir les principaux types de contrats en usage, identifier les documents qui le matérialisent ainsi que les droits et obligations des parties
 - Définir les limitations de responsabilité s'appliquant au transport ainsi que les conditions d'exonération de responsabilité (retards de livraison, dommages matériels)
 - Identifier les documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport, au conducteur, au véhicule et à la marchandise, qui doivent être présentés en cas de contrôle
 - Identifier les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise et/ou sur route et leurs prérogatives respectives
 - Identifier les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation
 - Connaître les obligations de l'entreprise en matière d'assurance et identifier les assurances obligatoires
- ***C1. L'entreprise et le cadre réglementaire de l'activité de transport international***
- Connaître les titres d'exploitation ou autorisation de transport
 - Connaître les autorisations multilatérales
 - Connaître les autorisations bilatérales
 - Connaître la circulation des véhicules et tarifications routières
- ***D. L'entreprise et son activité financière***
- Le candidat doit :
 - Identifier les charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges variables, charges fixes et charges de structure
 - Calculer un coût de revient à l'aide des formules binôme et trinôme et comparer les résultats
 - Définir la notion de marge et l'utiliser pour calculer un prix de vente
 - Déterminer et calculer
 - Le besoin de financement en distinguant le besoin de financement et le besoin en fonds de roulement
 - Les moyens de financement en distinguant l'apport de l'entreprise et l'emprunt nécessaire
 - Le plan de remboursement en établissement des tableaux d'autofinancement et de remboursement de l'emprunt
 - Identifier les éléments de la trésorerie à prendre en compte pour établir un budget prévisionnel
 - Identifier les différentes méthodes d'amortissement (linéaire, dégressif), les méthodes de calcul, et choisir la méthode la mieux adaptée pour l'entreprise
 - Connaître le mécanisme des provisions
 - Identifier les notions de charges et de produits dans le compte de résultat

- Identifier les différentes catégories de charges et de produits et classer les différents postes de charges et de produits dans leurs catégories respectives
- Identifier les notions d'actif et de passif dans le bilan et les éléments qui les composent
- Différencier l'impôt sur les sociétés de l'impôt sur les revenus et leurs modes de calcul respectifs
- Connaître le mécanisme de la TVA applicable en transport de marchandises et son mode de déclaration
- A partir du bilan, calculer et interpréter : le FRNG, le BFR, la trésorerie
- A partir du compte de résultat, calculer les soldes intermédiaires de gestion : valeur ajoutée, excédent brut d'exploitation, résultat d'exploitation, résultat courant avant impôt, capacité d'autofinancement
-

E. L'entreprise et ses salariés

- Le candidat doit :
 - Identifier la hiérarchie des différents textes : code du travail, textes législatifs spécifiques, convention collective, accords de branche et d'entreprises, règlement intérieur
 - Enumérer les caractéristiques propres au règlement intérieur
 - Lister les registres et affichages obligatoires et connaître les risques encourus en cas de non-conformité
 - Définir les risques et sanctions liés au travail dissimulé
 - Enumérer les règles liées à l'embauche
 - Identifier les droits et obligations réciproques des parties liés à l'ensemble des contrats (période d'essai, etc...)
 - Définir les différentes formes de suspension et de rupture du contrat de travail et connaître les droits et obligations des parties pour les différentes formes de suspension
 - Citer les droits et obligations des parties pour les différentes formes de rupture (démission, rupture conventionnelle, licenciement)
 - Connaître les attributions du conseil des prud'hommes et le fonctionnement de la procédure prud'homale
 - Connaître les durées légales et maximales du travail en transport de marchandises : travail journalier – hebdomadaire, repos journalier – hebdomadaire
 - Connaître les possibilités de réduction des repos
 - Connaître les modalités de décompte des heures supplémentaires, les règles de majoration et les contreparties obligatoires en repos
 - Connaître les spécificités relatives aux contrats à temps partiel, maîtriser le fonctionnement des vacations et les modalités de décompte des heures complémentaires
 - Connaître les règles s'appliquant au travail de nuit en transport de marchandises
 - Identifier les cotisations sociales obligatoires et les obligations conventionnelles (mutuelle,...)
 - Connaître les principes de base de calcul de rémunération des conducteurs de véhicules
 - Connaître le principe de la mensualisation
 - Calculer l'indemnité de congés payés

- Connaître les compléments de salaires : prime de repas, transport
- Connaître les règles de mise en place et de fonctionnement des instances représentatives du personnel ainsi que les obligations du chef d'entreprise vis-à-vis d'elles (DP, CE, CHSCT, syndicats) et maîtriser les règles de calcul des effectifs pour la mise en place des différentes représentations du personnel
- Connaître les institutions sociales (sécurité sociale, CARCEPT, Urssaf, Pôle emploi) ; leur rôle et fonctionnement
- Connaître les attributions et les pouvoirs de la médecine du travail et de l'inspection du travail et connaître les obligations de l'entreprise vis-à-vis de ces organismes
- Connaître les droits et obligations du chef d'entreprise et des salariés en matière de sécurité
- Connaître les obligations de l'entreprise en matière de prévention des risques (document unique d'évaluation des risques professionnels, plan de prévention)

F. L'entreprise et la sécurité

- Le candidat doit :
 - Choisir les véhicules et leurs caractéristiques en fonction des besoins de l'entreprise (équipements audio, moyens de communication,...)
 - Maîtriser les techniques et les dispositifs d'arrimage ainsi que les protocoles qui s'y réfèrent
 - Définir les obligations de l'entreprise en matière d'entretien et de visite technique des véhicules Connaître les obligations particulières de vérification concernant les équipements particuliers (plate-formes élévatrices,...)
 - Citer les obligations liées aux protocoles de sécurité
 - Connaître la réglementation spécifique s'appliquant au transport de matières dangereuses : classification des matières, seuil d'application, obligations spécifiques de l'entreprise, véhicules et équipements
 - Connaître la réglementation spécifique s'appliquant au transport de denrées périssables : denrées concernées, conditions de transport, hygiène et formation des employés
 - Connaître le mécanisme du permis à points et prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que les conducteurs ont un permis valide
 - Connaître les règles et restriction de circulation, les limitations de vitesse, les règles concernant l'utilisation de la ceinture de sécurité, des équipements des conducteurs de véhicules de moins de 4 roues (casque)
 - Prendre les mesures appropriées en cas d'infraction commise par un salarié et identifier l'impact éventuel d'infractions commises par les salariés sur la capacité du chef d'entreprise à diriger une entreprise (honorabilité)
 - Identifier les responsabilités de l'entreprise en matière de respect de l'environnement et les risques de perte de l'honorabilité en cas d'infractions
 - Connaître les précautions à prendre en cas de garage/atelier intégré : stockage des pneumatiques, des huiles usées, batteries,...
 - Eviter les rejets de produits polluant : eau de lavage des véhicules, fuites d'huile ou de carburant,...

- Sensibiliser les conducteurs à l'importance d'un conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement
- Elaborer des consignes de conduite à tenir en cas d'accident pour les salariés et mettre en œuvre des procédures appropriées pour éviter la répétition d'accidents ou d'infractions graves
- Elaborer des consignes destinées aux conducteurs concernant :
- Les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue
- Les règles de prudence pour préserver la sécurité
- Les règles de sécurité concernant l'utilisation du téléphone

G. Les normes et exploitation techniques

- Le candidat doit :
 - Connaître les normes des véhicules
 - Connaître la réception et l'immatriculation des véhicules
 - Connaître le choix du véhicule
 - Connaître l'atelier d'entretien, le garage et les contrats d'entretien
 - Protection et environnement
 - Chargement et déchargement
 - L'activité spécifique (matières dangereuses, denrées périssables, etc)
 - Le transport combiné rail/route

- METHODES D'ENSEIGNEMENT

Chaque étape de la progression pédagogique a pour but de mettre le stagiaire en face des réalités professionnelles à l'aide de nombreux exemples pratiques.

Après chaque partie de module, (le droit civil et commercial, l'activité commerciale, le cadre réglementaire de l'activité transport, l'activité financière, les salariés, la sécurité): des questions sous forme orale ou des exercices sous forme de QCM ou encore de questions ouvertes seront proposées aux stagiaires afin de tester la compréhension des sujets traités et apporter des éclaircissements complémentaires.

- SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Matériels

- Tableau blanc.
- Photocopieuse.
- Rétroprojecteur.
- PC portable et vidéo-projecteur.

Outils pédagogiques mis en œuvre :

- | | |
|----------------------------|---|
| Pour l'apprenant : | Exercices et études de cas
Manuels de cours
Séries de QCM |
| Pour le formateur : | Exercices et études de cas
Tableau blanc
Ordinateur et vidéo-projecteur |